

Étude sur l'évolution du harcèlement durant le confinement

**Parlons
Harcèlement**



Plus forts, ensemble !

Étude réalisée du 14 au 23 avril 2020.

INTRODUCTION

Le harcèlement est un phénomène très présent dans la vie quotidienne. Que ce soit du harcèlement de rue, du harcèlement scolaire, du cyber-harcèlement, du harcèlement au travail...etc. Il est présent partout, et sous diverses formes.

Cependant, le confinement oblige la plupart de la population à rester chez elle, les élèves à ne plus aller en cours, les salariés à ne plus se rendre sur leur lieu de travail. Tous ces changements ont une influence indirecte sur le harcèlement. En effet, on peut prendre l'exemple d'un élève victime de harcèlement dans la cour de récréation qui ne le subit plus à ce jour, mais est-ce qu'il le subit d'une autre manière ?

Nous nous sommes posés de nombreuses questions sur l'évolution du harcèlement durant le confinement. Pour y répondre, durant une semaine, nous avons lu des témoignages, des articles, regardé des reportages afin de montrer au mieux l'évolution du harcèlement durant cette période.

Cette étude met en avant les données recueillies concernant les différents types de harcèlement existants.

SOMMAIRE

Le harcèlement moral.....	4
La harcèlement de rue.....	5
Le harcèlement scolaire.....	6
Le cyber-harcèlement.....	7
Le harcèlement à la maison.....	9
Conclusion.....	11

Le harcèlement moral

Le harcèlement moral se caractérise par des actions répétées comme des gestes, des mots, ou bien des comportements qui ont pour objectif, ou effet, de dégrader les conditions de vie et/ou de travail d'une personne.

Durant cette période de confinement, nous avons pu remarquer une présence importante de harcèlement moral à l'encontre de salariés qui se retrouvent aux premiers rangs face à l'épidémie.

Tout d'abord, nous pouvons évoquer le personnel soignant. En effet, certains d'entre eux ont reçu des menaces afin qu'ils quittent leur domicile, car leur voisinage a peur qu'ils amènent le virus chez eux. Cependant, si le personnel soignant n'a pas de domicile, il ne peut pas exercer sa profession, et donc ne peut pas sauver des vies. Toutes les précautions sont prises afin d'éviter que le personnel soignant amène le virus chez lui. De plus, ce n'est pas parce qu'il est présent chez vos voisins que vous allez l'attraper aussi.

À Montpellier, une infirmière a dû déménager suite aux menaces de ses propriétaires qui vivaient dans l'appartement au-dessus. Ils ont coupé son eau, son électricité, faisaient du bruit tôt le matin...etc. L'infirmière a porté plainte, et les propriétaires vont être poursuivis pour "emploi de voies de fait ou contrainte pour forcer des personnes à quitter leur lieu d'habitation", "harcèlement moral", "atteintes à l'intimité de la vie privée" et "dégradations volontaires légères".

Ensuite, nous pouvons aussi parler du personnel dans les magasins de grandes distributions et drives qui se mobilise afin que la population puisse se nourrir et disposer des produits dont elle a besoin. Cependant, certains d'entre eux ont témoigné sur les réseaux sociaux du harcèlement auquel ils font face chaque jour.

À Valenciennes, deux étudiantes, travaillant dans une enseigne de grande distribution, ont indiqué que les clients se plaignent à elles, sont désagréables, alors qu'elles n'ont rien à voir.

Le harcèlement de rue

Le harcèlement de rue se caractérise par des comportements insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants ou même à caractère sexuel, dans un espace public.

Il est possible de penser que le harcèlement de rue a diminué suite au confinement. Cependant, la réalité est différente, de nombreuses personnes témoignent sur les réseaux sociaux du harcèlement de rue qu'elles ont subi durant cette période.

Les témoignages sont nombreux, et ce sont principalement les femmes qui en sont victimes. Elles évoquent des hommes qui font des remarques sur leur physique, miment ou encore font des bruits suspects.

Une infirmière a expliqué qu'elle prenait le métro tous les jours pour se rendre à son travail et, deux soirs de suite elle s'est retrouvée nez à nez avec des hommes qui lui proposaient de faire certaines choses avec elle. Elle a décidé d'en parler au conducteur, mais celui-ci a répondu que la sécurité de la RATP était moins présente ces temps-ci. De plus, elle s'est rendue au commissariat pour obtenir de l'aide, mais ils ne l'ont pas aidée. Elle en a parlé à sa supérieure de l'hôpital afin d'obtenir des mesures de sécurité telle qu'un taxi. C'est finalement par le biais des réseaux sociaux, en témoignant de son histoire, qu'une personne lui a proposé de lui prêter sa trottinette électrique le temps du confinement afin de l'aider à effectuer ses déplacements en dehors du circuit RATP.

Un autre témoignage d'une femme, évoquant sa dernière sortie dans un bar avant la fermeture dans la nuit, montre la violence des propos de certaines personnes. En effet, un homme la suivait dans la rue, tandis qu'elle allait rejoindre ses amis au bar, et lui a dit "T'es peut-être la dernière personne que je vais pouvoir violer, viens ici !".

D'autres témoignages montrent aussi, qu'à quelques mètres à peine de chez elles, ses femmes entendent des remarques à répétition.

Une femme, nommée Alice, a décidé de créer une page Facebook le 22 mars, suite au harcèlement de rue qui est toujours présent durant le confinement. La page se nomme "Paye ton confinement" : <https://www.facebook.com/payetonconfinement/> . De nombreux témoignages y sont déjà répertoriés.

Le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire se caractérise par une répétition de violences, de moqueries ou d'intimidation dans un espace scolaire.

Depuis l'annonce de la fermeture des établissements scolaires, plus d'un milliard et demi d'enfants dans le monde ont vu leur école fermer. Cette décision sous-entend que le harcèlement scolaire n'est plus présent dans les cours de récréation ou en classe.

Cependant, le harcèlement scolaire peut poursuivre l'élève sous la forme d'un cyber-harcèlement. En effet, les harceleurs peuvent continuer à proférer des menaces, ou bien des moqueries via Internet.

Nous avons pu avoir un témoignage d'une maman de deux enfants, un fils en CE2, et une fille de CE1. Elle a expliqué que son fils subissait régulièrement des insultes à son école ainsi que des violences. Aujourd'hui, durant cette période de confinement, son fils affirme qu'il est heureux de ne plus aller à l'école, car il ne se fait plus frapper. Ainsi, il se sent en sécurité en dehors de son école.

Le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement se caractérise par une répétition de propos ou contenus humiliants, intimidants, en utilisant les nouvelles technologies d'information.

Durant cette période de confinement, le cyber-harcèlement est d'autant plus présent. En effet, la population doit rester chez elle, et passe plus de temps sur Internet.

Tout d'abord, nous pouvons mettre en avant le cas des élèves. En effet, ils doivent suivre les cours en ligne, ce qui leur implique une présence plus importante devant les écrans, et ils deviennent plus vulnérables aux arnaques ainsi qu'à l'exploitation sexuelle sur Internet. L'Unicef, ainsi que ses partenaires dont l'Organisation Mondiale de la Santé, s'inquiètent pour les enfants.

Henrietta Fore, la directrice générale de l'Unicef, a déclaré qu'il faut "les aider à appréhender cette nouvelle réalité." "Nous appelons les États et les secteurs privés à unir leurs forces pour protéger les enfants et des jeunes en ligne via des fonctionnalités de sécurité améliorées et la mise en place de nouveaux outils pour aider les parents et les éducateurs à enseigner aux enfants les précautions nécessaires pour utiliser Internet de manière sûre.". L'Unicef désire mettre en place tous les moyens possibles afin d'éviter que les enfants ne souffrent pas des dangers d'Internet.

De plus, les autorités recommandent aux parents de s'assurer que les enfants ont des programmes antivirus, d'échanger avec eux concernant leurs usages et fréquentations en ligne, ainsi que de fixer des règles d'utilisation et être vigilants.

Nous rappelons que **Net Ecoute** est une plateforme spécialement créée pour les enfants et adolescents afin de les aider quand ils sont confrontés à des problèmes d'usage. Plusieurs moyens sont mis à disposition pour les contacter : tchat, mail, messenger, les appeler, ou on peut même se faire appeler. Service et appel gratuit : **0800 200 000**, leur site : **<https://www.netecoute.fr/>**.

Ensuite, d'autres phénomènes se sont propagés sur Internet, tels que les comptes "fisha". Le principe de ses comptes est de demander aux utilisateurs d'envoyer une photo dénudée de leur ex-copine, ou copine, en laissant ses coordonnées. Le compte la met en "Story" afin que tous les utilisateurs puissent voir les photos, et retrouver la personne. Le but est d'afficher ses jeunes femmes.

Le cyber-harcèlement

Ces images sont considérées comme du “revenge porn”, utiliser à votre insu des photos intimes, sachant que cet acte est punissable de 2 ans de prison et de 60 000 euros d’amende.

Cela fait plusieurs années que ce phénomène existe, mais avec le confinement, il se propage de plus en plus. La plupart du temps, ce sont des comptes Snapchat ou Telegram. Cependant, un gros problème se pose avec la plateforme Telegram. Celle-ci étant une messagerie privée, à court terme, il n’existe pas de moyen pour faire supprimer les vidéos. L’un des comptes fisha sur cette plateforme était suivi par plus de 233 000 personnes.

La ligne nationale **NET Ecoute** reçoit plus de 350 appels par semaine depuis le confinement, dont 20% qui aboutissent à un signalement aux plateformes internet. Avant le confinement, c’était 10% des appels qui aboutissaient à un signalement. Ils ont pu déjà supprimer plus de 250 comptes fisha depuis mi-mars, à 90% par Snapchat, selon l’association E-enfance.

L’une de ces victimes se bat, chaque jour, afin de supprimer les comptes. Elle appelle des amis à elle qui font du droit, crée des conversations entre victimes, elle met en place tous les moyens dont elle dispose afin de collaborer à la suppression des comptes.

Au Havre, une jeune fille de 16 ans s’est suicidée à cause de harcèlement le mercredi 1er avril. Sa mère et ses proches ont dit qu’elle souffrait de dépression suite au harcèlement qu’elle subissait. De plus, d’après sa mère, des photos d’elle auraient fuité.

Le harcèlement à la maison

Le harcèlement à la maison peut se caractériser de différentes manières, un enfant qui subit des remarques ou des violences répétées, un homme ou une femme qui subit des violences conjugales à plusieurs reprises, on peut aussi parler de violences intrafamiliales : toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre les membres d'une même famille, quel que soit l'âge de la victime.

Le confinement a un impact négatif sur le harcèlement à la maison. En effet, les victimes sont bloquées chez elles, avec leur-s harceleur-s.

Tout d'abord, nous pouvons évoquer le harcèlement familial sur les enfants.

Notre Président, Emmanuel Macron, a voulu personnellement sensibiliser sur ce sujet. Pour cela, il a posté un tweet : "Aucun enfant n'a à subir des violences. Quelles qu'elles soient, où que ce soit. Appelez le **119**. #FranceUnie". Accompagné de son tweet, il y a une vidéo de Violaine Blain, directrice générale chez GIP Enfance en danger, qui a voulu alerter à ce sujet.

Dans sa vidéo, elle évoque qu'il y a eu une augmentation des appels au **119** de près de 30% par les voisins. Aujourd'hui, les voisins se sentent concernés et osent appeler pour dénoncer ces violences. De plus, la plateforme a augmenté son nombre d'appels de près de 30% à la gendarmerie, afin d'obtenir une intervention rapide et immédiate.

D'autre part, nous pouvons aussi parler des violences conjugales. Au début de la crise sanitaire, une légère baisse avait été remarquée, mais c'est très vite reparti en hausse avec plus de 2 000 plaintes enregistrées durant la semaine du 6 avril. De plus, l'intervention de la police pour violences conjugales a augmenté de 40%.

Certaines préfectures ont mis en place l'interdiction de vente d'alcool (hors vin et bière), afin d'essayer de diminuer le cas de violences intra-familiales.

Une jeune femme a témoigné qu'elle a tenté d'appeler le 3919, mais qu'elle n'a pas réussi à joindre quelqu'un. En appelant la police, ils lui ont dit qu'il pouvait seulement l'aider à partir, mais qu'elle n'aurait pas de logement. C'est auprès d'une Instagrammeuse qu'elle a trouvé du réconfort. Elle a partagé son message afin de trouver une solution, et peu après une association s'est rendue chez elle pour l'aider à partir, et ils l'hébergent le temps de trouver un logement social.

Le harcèlement à la maison

Au tribunal de Caëstre, les affaires se succèdent, et plusieurs concernent les violences conjugales. Malgré le confinement, ils continuent les jugements afin de punir les harceleurs, et ainsi protéger les victimes.

N'oubliez pas ces numéros : le **119**, pour tout appel d'urgence concernant un **enfant en danger**, ou bien des **parents en difficulté**. Ainsi que le **3919**, destiné aux **femmes victimes de violences**. Il existe aussi le **0 800 05 95 95**, concernant les **femmes victimes de viol ou d'agressions sexuelles**.

Tout le monde se mobilise afin de répondre au maximum aux appels. Si personne ne vous répond, tentez de contacter directement des associations.

CONCLUSION

Pour conclure, nous avons pu remarquer que le harcèlement est toujours présent quelque soit la forme. Il a évolué soit en s'atténuant, comme pour le harcèlement scolaire, ou bien il peut être encore plus présent comme le cyber-harcèlement ou le harcèlement à la maison.

Cependant, le harcèlement (tous types confondus) reste toujours un sujet sensible qu'il faut démocratiser, surtout en cette période où l'on peut se sentir seul-e quand on est face à cela. De nombreuses aides sont mises en place pour accompagner les victimes. Si vous subissez du harcèlement, ou que vous êtes témoins, parlez ! La première chose à faire, c'est parler à quelqu'un dont on a confiance.

Sur notre site, nous avons une page Contact, regroupant les différents moyens mis à disposition afin de lutter contre le harcèlement : **<https://parlonsharcelement.fr/contact>** .

Ne restez pas seul-e, c'est seulement ensemble que nous pouvons vaincre le harcèlement : "Plus forts, ensemble !".